

4.2 Objectifs du projet

Doter le territoire de la commune et ses environnements de moyens de secours adéquates au service de la population.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

* Autorisations et études préalables

- Demande de défrichement,
- Demande de Certificat d'Urbanisme pour vérifier si l'opération est réalisable au sens du POS.

- Etude Géotechnique,

Etude topographique,

Permis de construire

Consultations:

-Maîtrise d'oeuvre,BET,SPS.

-Travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Développer la prévision des risques.
- Mise en oeuvre d'outils informatiques d'aide à la décision et du traitement de l'alerte.
- Renforcement des moyens d'intervention (personnels, formations, engins)

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Pour une demande de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Il s'agit de défricher un terrain dont la référence cadastral est B n°927	Partie à défricher 18 216m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Habitation
Saint-Charles
97223 le DIAMANT

Coordonnées géographiques¹

Long. 61° 01' 49" W Lat. 14° 29' 03" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui

☐

Non

☐**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?****4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui

☒

Non

☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

La construction du Centre de première intervention comprendra :

- Une zone d'accueil,
- des locaux pour les activités administratives
- Des locaux d'intervention,
- une zone de vie pour le personnel
- Des locaux techniques.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Zone de terrain en friche.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Zone NAUC approuvé en avril 2009.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☐	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☒	☐	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	-Bruit de véhicules -Alerte éventuelle par des sirènes pour une intervention. - Bruit du collège à proximité.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☒

Non ☐

Si oui, décrivez lesquelles :

Ecole de transit à réaliser par la Mairie sur le même site via la SEMSAMAR.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

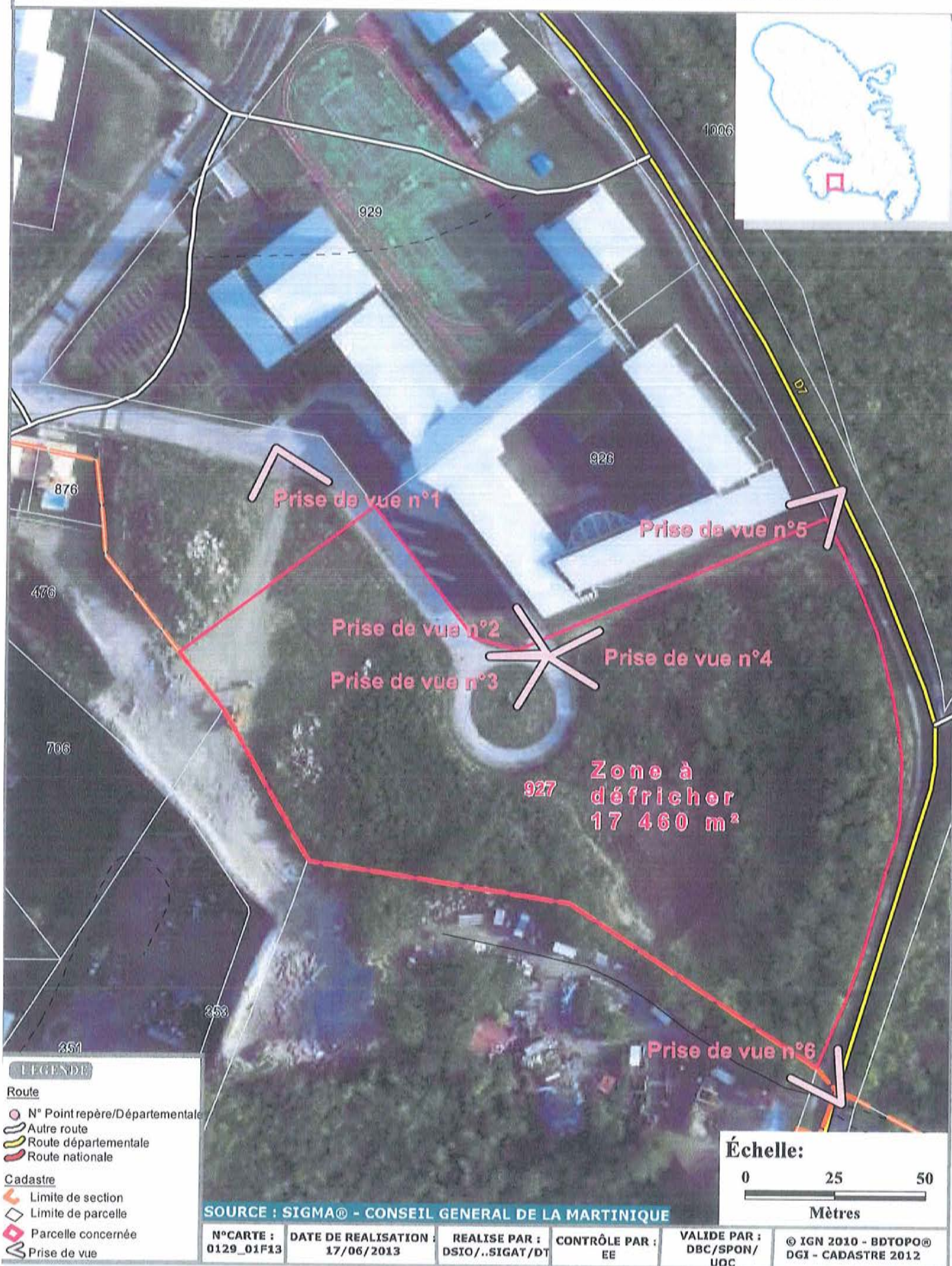
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.



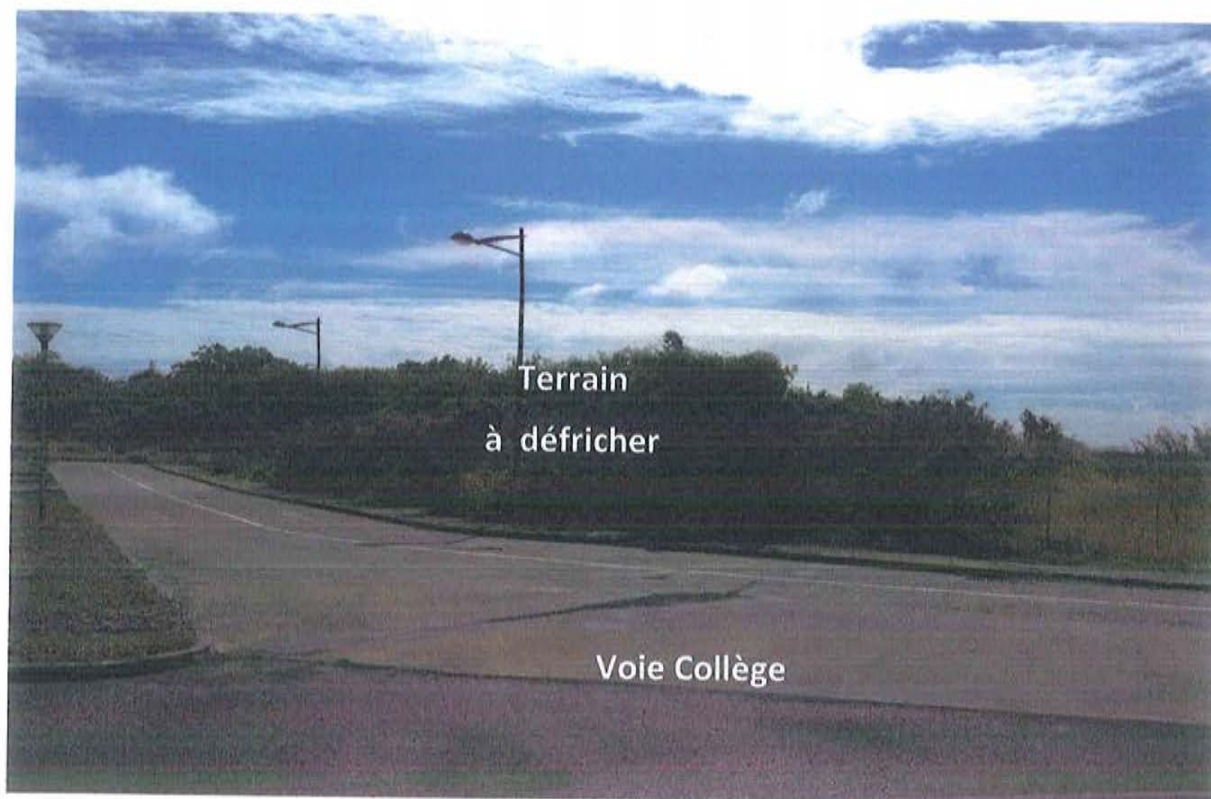
SOLIDARITE
EDUCATION
CULTURE
TERRITOIRE
DURABLE

POSITIONNEMENT DES PRISES DE VUES

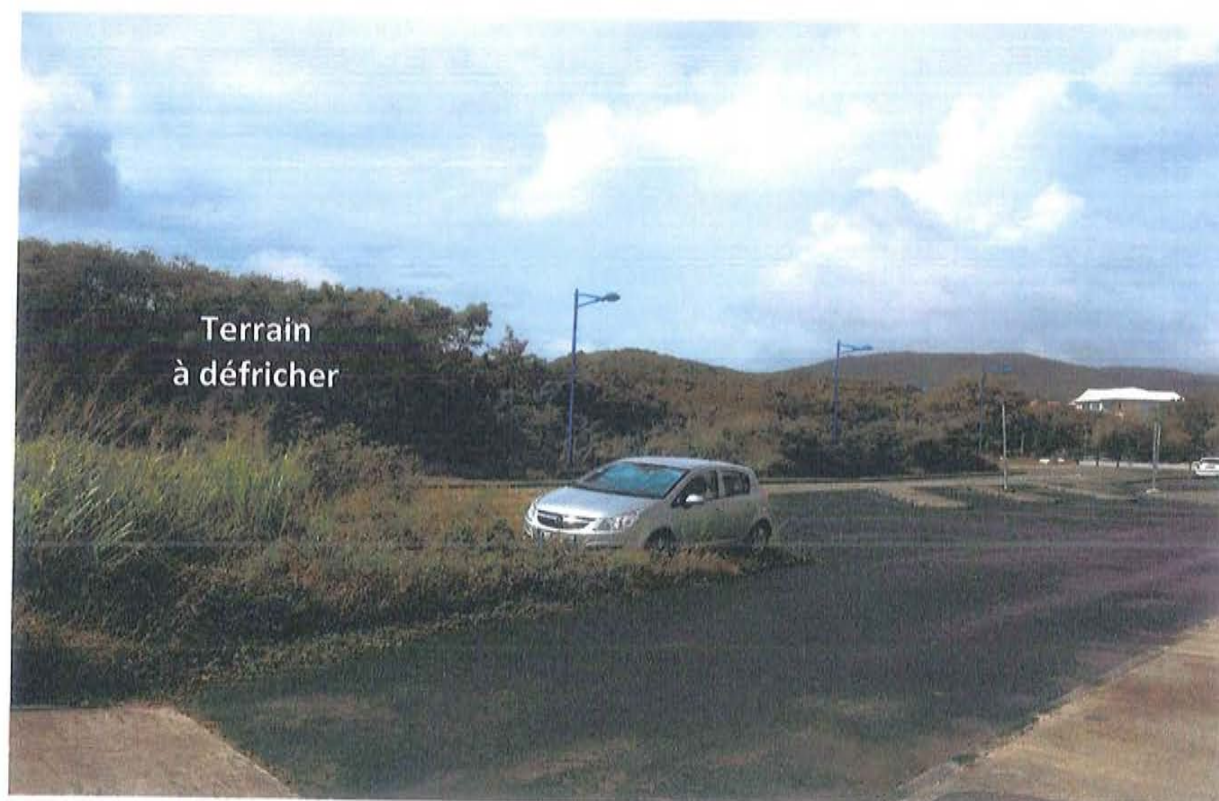
CENTRE DE SECOURS SDIS - DIAMANT - SECTION B PARCELLE 927



PHOTOS DU SITE

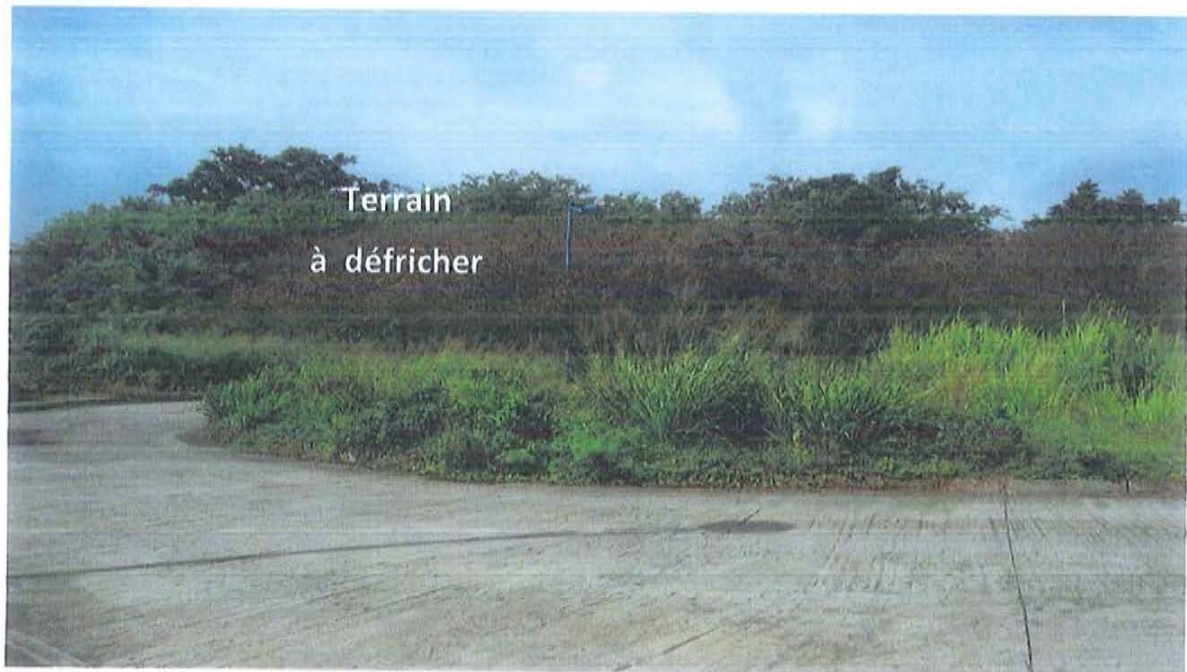


Prise de vue n° 1

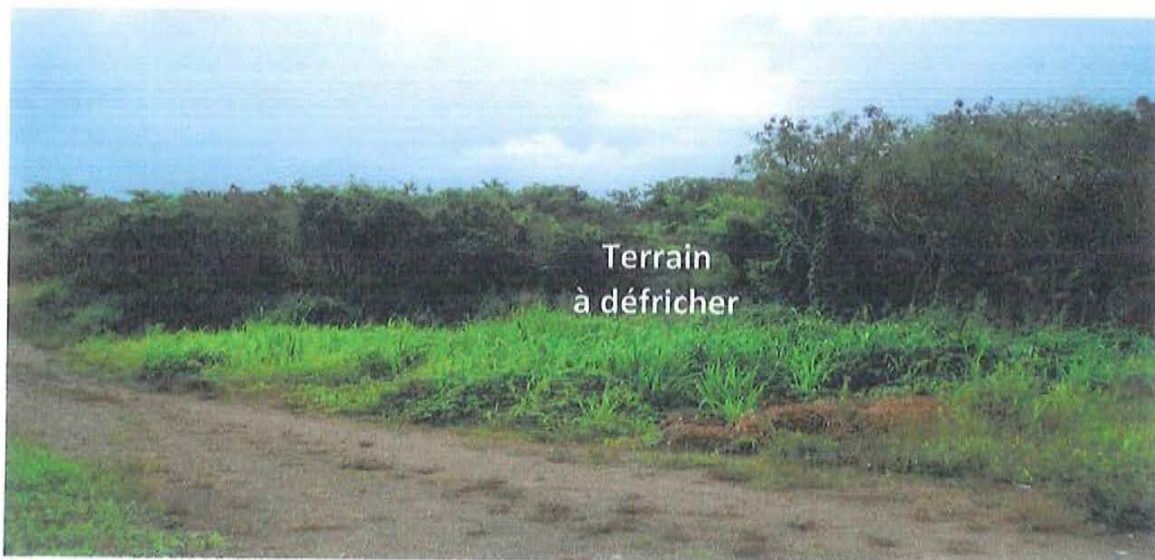


Prise de vue n° 2

PHOTOS DU SITE

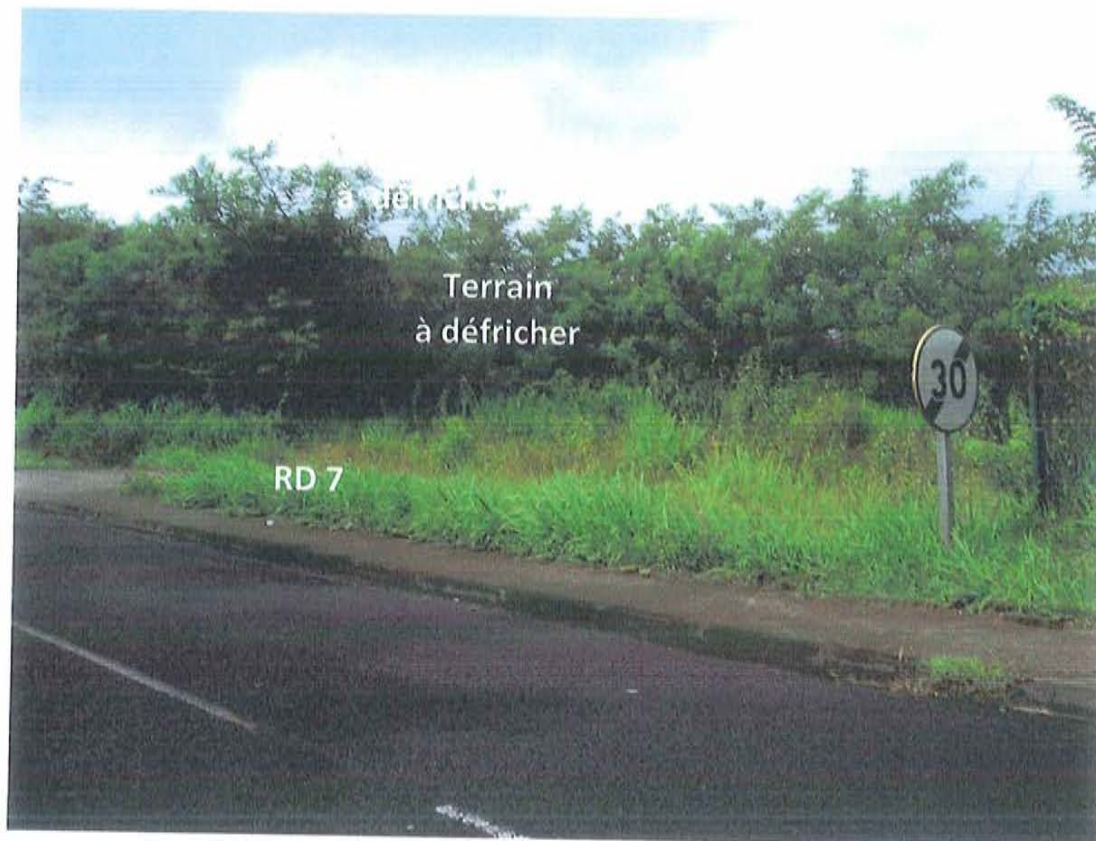


Prise de vue n° 3



Prise de vue n° 4

PHOTOS DU SITE



Prise de vue n° 5



Prise de vue n° 6



SOLIDARITÉ
ÉDUCATION
CULTURE
TERRITOIRE
DURABLE

PLAN DE SITUATION DU CENTRE DE SECOURS SDIS COMMUNE DU DIAMANT

SECTION B PARCELLE 927





Construction d'une école de transit au quartier Carrière au Diamant

Programme

Réalisé en juin 2013 par



DEAL 972

SERVICE
RISQUES
ENERGIE
CLIMAT

Table des matières

A - PREAMBULE	3
B - CARACTERISTIQUES DU SITE ET DES BÂTIMENTS	4
B.1 - Localisation	5
B.2 - Principales caractéristiques du site	6
C - ENJEUX / OBJECTIFS	6
C.1 - Objectifs généraux du Maître d'ouvrage	7
C.2 - Objectifs spécifiques à l'égard des utilisateurs	7
C.3 - Objectifs liés à la qualité du cadre bâti	7
D - EXIGENCES TECHNIQUES GÉNÉRALES	10
E - TABLEAU DES SURFACES ET SCHEMA FONCTIONNEL	10
E.1 Tableau des surfaces	11
E.2 Schéma fonctionnel	12
F - FICHES PROGRAMME	12
F.1. Salles banalisées	12
F.2. Le restaurant scolaire	13
F.3. La salle informatique	14
F.4. La salle des professeurs	14
F.5. Infirmerie	15
F.6. Salle de psychomotricité	15
F.7. Une Bibliothèque (BCD)	16
F.8. Bureau de direction	16
F.9. Salle de rangement	17
F.10. Bloc sanitaires pour les élèves	17
F.11. Vestiaires/ sanitaires pour les agents d'entretien	18
F.12. Les sanitaires des professeurs	18
F.13. Préau	18
F.14. Aire de récréation	18
F.15. Parking	18
F.16. Voirie	18
F.17. Divers	19
G - Synthèse des spécifications	19
G.1. Spécifications générales	20
G.2. Spécifications électriques	21
G.3 Spécifications salle informatique	

A - PREAMBULE

Le pré-diagnostic réalisé par le groupement GEOTER/HAUSS sur la commune du Diamant a mis en évidence la vulnérabilité sismique des écoles primaires de Dizac et du Bourg et l'école maternelle d'O'Mullane.

La commune a décidé de la mise aux normes de ces écoles en quatre phases :

- 1- construction d'une école provisoire au quartier Carrière
- 2- démolition et reconstruction de l'école de Dizac
- 3- transfert des élèves d'O'Mullane vers l'école de Dizac et confortement parasismique de l'école maternelle d'O'Mullane
- 4- transfert des élèves du bourg vers l'école de Dizac puis confortement de l'école du bourg avec démolition des bâtiments mis en quarantaine depuis le séisme de 2007

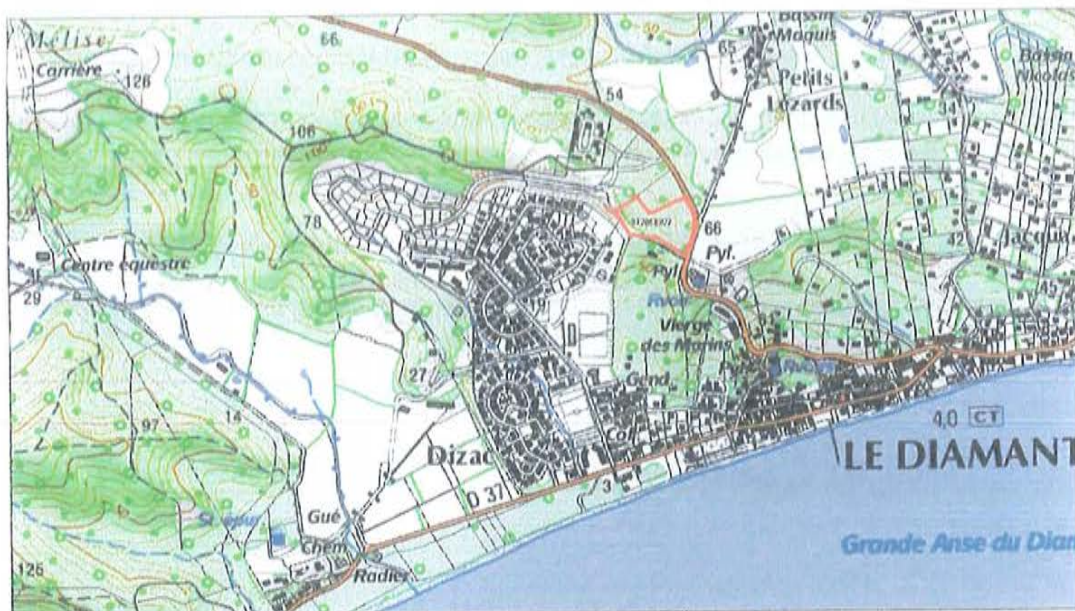
Le présent programme concerne la construction de l'école de transit (phase 1).

Cette école à structure légère, parasismique et paracyclonique, a vocation d'accueillir les élèves des différentes écoles dans le cadre de leur confortement ou démolition/reconstruction.

B - CARACTERISTIQUES DU SITE ET DES BÂTIMENTS

B.1 – Localisation

L'école sera située sur la parcelle B927 :



Découpage parcelle B927 avant la construction du collège



B.2 - Principales caractéristiques du site

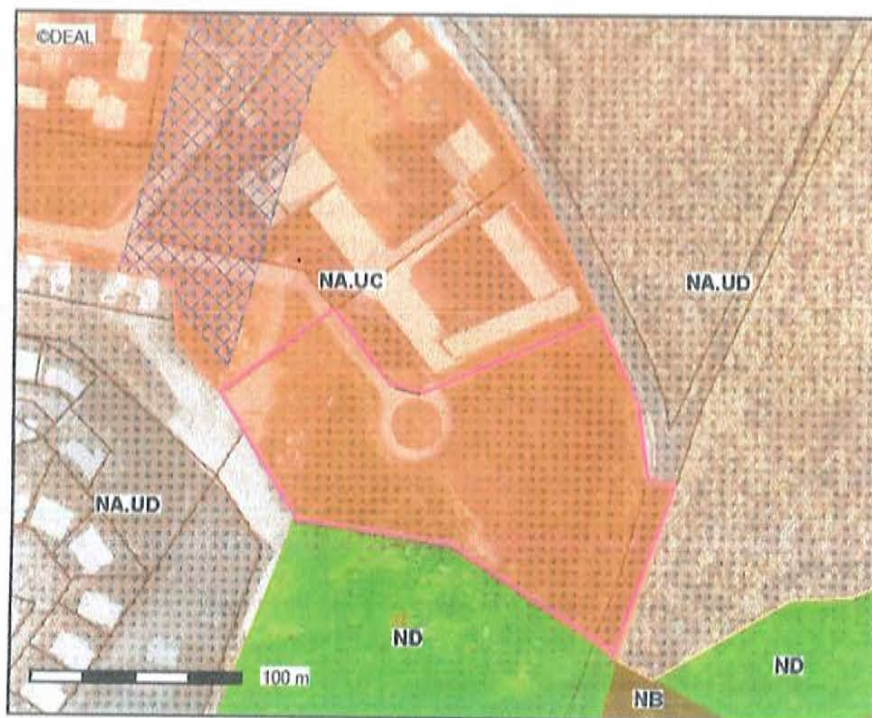
a - La superficie du terrain

La parcelle R 70 a une superficie de 60 500 m² dont une petite moitié est utilisable (hors zone orange).

b - Le relief du terrain

Le terrain est en pente vers le Sud-Est.

c - Les documents d'urbanisme (PLU)



Le terrain est en zone NA.UC au POS de la ville du Diamant.

Le POS prévoit en particulier :

« Les ouvrages techniques, ..., les bâtiments scolaires et autres superstructures sont exclus du calcul de la hauteur. »

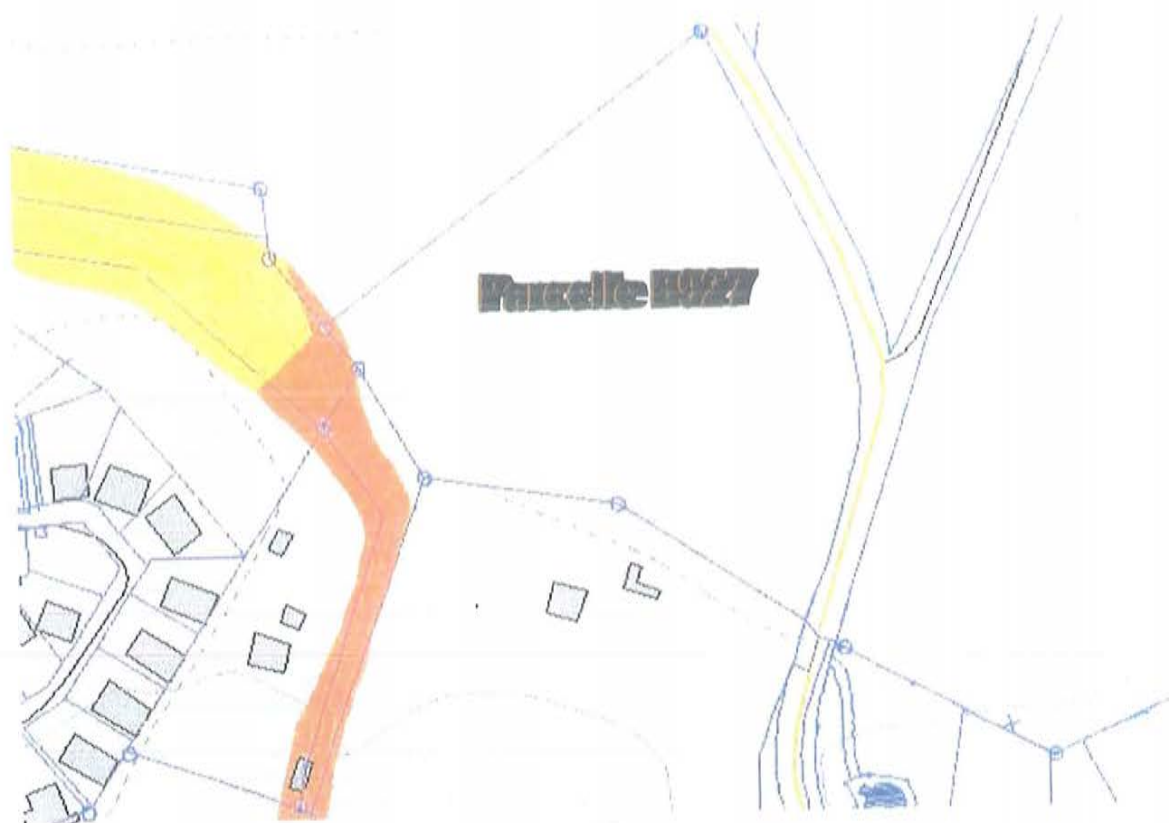
« Les toitures sont obligatoirement en pente, elles doivent comporter une inclinaison minimale de 30°... »

« Les espaces non bâtis doivent être aménagés en jardin ou plantés à raison d'un arbre pour 100m² de terrain. »

« Les aires de stationnement doivent être plantées à raison d'un arbre pour 4 places.. »

« Le COS n'est ni applicable aux constructions de ... bâtiments scolaires ... »

d - Plan de Prévention des Risques (PPR)



La parcelle de l'école est classée en zone blanche. Par conséquent, elle est soumise uniquement au risque sismique.

La Martinique est classée en zone 5 au regard de l'aléa sismique selon les Eurocodes 8.

e - Contexte Opérationnel

La construction d'un casernement de pompiers est prévu sur une partie de la parcelle, en contiguïté avec le Collège du Diamant.

C - ENJEUX / OBJECTIFS

C.1 - Objectifs généraux du Maître d'ouvrage

La ville du Diamant compte quatre écoles (élémentaires et maternelles)/

- l'école du bourg
- l'école de Dizac
- l'école d'O'Mullane
- l'école de Morne Blanc

Cette dernière est actuellement fermée compte tenu de sa vétusté.

Ces écoles ont fait l'objet d'un pré-diagnostic en 2009 par le groupement GEOTER/IIAUSS. Il en ressort une vulnérabilité aux séismes des bâtiments.

La municipalité du Diamant a décidé, par décision du conseil municipal du 07 Octobre 2010, de mettre en place un programme de mise en sécurité des élèves et personnels scolaires.

Ce programme prévoit la démolition et la reconstruction des écoles du bourg et de Dizac, et le confortement de l'école d'O'Mullane.

Pour ce faire, la première étape consiste à construire une école de transit capable d'accueillir les élèves et personnels d'école élémentaire et/ou de maternelle et par conséquent de répondre aux besoins des utilisateurs, pendant la durée des travaux de reconstruction ou de confortement.

Cette école sera construite en structure légère suivant les normes parasismiques, paracycloniques et toutes autres normes en vigueur.

C.2 - Objectifs spécifiques à l'égard des utilisateurs

L'école doit accueillir en toute sécurité (séisme, accès, ...) les écoliers et enseignants et leur offrir des conditions de travail modernes validées par l'Éducation Nationale.

C.3 - Objectifs liés à la qualité du cadre bâti

L'opération devra non seulement être envisagée en terme d'investissement mais également en terme de fonctionnement (ventilation naturelle, éclairage, revêtements sols, cloisons...) afin d'assurer un minimum de frais d'entretien et de gestion.

Conséquences directes:

La ventilation et l'éclairage naturels devront être privilégiés (sauf spécifications particulières à voir ci-dessous).

Le traitement des eaux usées et eaux pluviales devra faire l'objet d'une attention particulière.

La parcelle ne sera pas entièrement utilisée.

L'école de transit pourra être construite sur un ou deux niveaux.

D - EXIGENCES TECHNIQUES GÉNÉRALES

Les concepteurs devront privilégier, dans leurs propositions, le choix de matériaux et leurs techniques faciles de mises en œuvre, les critères de robustesse et de durée de vie minimisant les coûts de réalisation, de fonctionnement, de maintenance et d'entretien.

La prestation demandée prendra en compte le contexte de la Martinique notamment sur les données climatiques.

Normes constructives

L'école de transit devra répondre aux normes constructives en vigueur.

Cet ensemble modulaire devra prendre en compte :

- L'isolation renforcée des parois (toutefois la RT 2012 n'est pas applicable en Martinique),
- La perméabilité à l'air des parois extérieures,
- La ventilation et/ou de la climatisation dans tous les locaux administratifs et d'enseignement,
- Le confort acoustique et hygrométrique (saison des pluies) avec la pose de sur toitures pour chacun des bâtiments modulaires.
- Les parois et planchers coupe feu pour les locaux tels que dépôts, archives...

Accessibilité des personnes à mobilité réduite

Le concepteur devra se conformer à la réglementation concernant l'accessibilité des bâtiments.

Ces derniers devront être conçus de manière à éviter la mise en place d'ascenseurs.

Eclairage naturel

L'éclairage naturel est impératif dans tous les locaux et circulation.

Le rapport de la surface vitrée à la surface des salles de classe doit être supérieur à 20%.

Les systèmes pare-soleil et/ou d'occultation seront de type enrouleur. Ils seront en tissus soit « translucides » pour les locaux courant, soit « opaque », soit « informatique » selon les locaux. Voir détail dans les fiches techniques.

Electricité

Les raccordements et les liaisons des modulaires en électricité (courant fort et faible) sont à prévoir.

Un circuit spécifique informatique ondulé sera mis en place, selon les locaux.

Tous les tableaux électriques seront fermés à clés.

Couverture

Mise en place d'une sur toiture ventilée, paracyclonique, avec charpente à 2 pentes étanche à l'eau et permettant d'améliorer de façon significative les températures intérieures des bâtiments.

Coursives

Mise en place de coursives permettant l'acheminement des élèves et personnels dans les locaux. Elles auront une largeur d'au moins 1.40m. Elles devront résister aux cyclones.

Murs

Les cloisons intérieures doivent être résistantes aux chocs, répondre aux exigences acoustiques et de sécurité incendie, être d'entretien facile et lavable.

Menuiseries intérieures et extérieures

Les ouvertures vitrées seront de types « jalousies » dans tous les locaux, exceptées dans les dépôts. Les menuiseries doivent présenter les caractéristiques d'étanchéité A, B et V conforme à la situation climatique de la Martinique.

Ces ouvertures qui ne seront en aucun cas coulissantes (exceptées dans les locaux à risques) devront être adaptées aux dimensions et spécificités de chacun des locaux, la plus grande surface d'ouverture possible étant toujours recherchée afin de valoriser au maximum l'éclairage naturel et d'assurer une bonne ventilation transversale.

Prévoir un système d'alarme anti-intrusion pour les locaux de l'administration et les salles informatiques (protection contre les effractions et portes fermant à clef, protection par barreaux des baies dans les dépôts)

La fourniture des clefs et cylindres pour l'ensemble des bâtiments est incluse dans la présente prestation, avec proposition d'un organigramme à valider par les utilisateurs.

Sol

Les revêtements de sol seront adaptés, en termes de résistance, à un trafic intense dans tous les locaux. Un soin particulier devra être apporté aux joints de sols souples.

Leurs caractéristiques permettront un entretien facile dans des conditions d'hygiène rigoureuses. Pour les salles spécialisées et les locaux à risques, ils seront conformes aux normes en vigueur.

Le choix sera de type plastique ou équivalent pour tous les locaux, antistatique et antidérapant.

Plafond

Les locaux et circulations seront équipés de faux plafonds lavables (locaux humides, résistants aux chocs et de bonnes caractéristiques acoustiques)

La hauteur sous plafond devra impérativement permettre, pour tous les locaux, la mise en place de brasseurs d'air.

Eclairage artificiel

Le système d'éclairage artificiel, à définir pour un minimum de locaux ou de circulation, sera conçu pour obtenir les niveaux d'éclairement adaptés.

La gamme des lampes sera limitée, économique et de type fluorescent.

Acoustique

Les valeurs seront conformes à l'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement.

Thermique

L'isolation des modules ne doit pas présenter de rupture thermique entre les éléments afin d'avoir une isolation la plus complète possible dans les parties horizontales et verticales.

Il est demandé au prestataire d'indiquer la méthodologie de mise en œuvre afin de solutionner cette problématique.

Ventilation/climatisation

Certains locaux seront climatisés. Les locaux seront, de plus, équipés de brasseurs d'air avec pour chaque salle un variateur de vitesse situé à proximité du bureau du professeur.

Il reviendra au gestionnaire de l'établissement de programmer l'usage de l'un ou l'autre de ces systèmes en fonction de la saison.

Résistance au feu

Le prestataire devra indiquer de manière claire les résistances des matériaux mis en œuvre pour la réalisation des bâtiments afin de pouvoir formuler au service d'incendie et de secours les capacités de cet ouvrage dans le cadre d'une commission de sécurité.

Les dépôts sont des locaux considérés « à risques » par la réglementation incendie et devront être isolés des autres locaux par des murs et des planchers CF JH et des portes CF 1/2 H munies de ferme porte.

Traitement de l'air

Le renouvellement de l'air dans les locaux sera assuré par ventilation naturelle, excepté dans les sanitaires, les vestiaires et les dépôts où sera installée une VMC.

Courant fort et faible

La puissance électrique nécessaire à l'activité de cet ensemble de bâtiments sera définie par le prestataire, y compris en tenant compte d'une climatisation possible et concomitante dans tous les locaux (fourniture du bilan de puissance par bâtiment).

Les raccordements et liaisons (courants forts et faibles) entre les bâtiments sont à prévoir.

Toutes les prises (téléphone, informatique, télé et courant fort) font partie des équipements à fournir et à installer.

Un onduleur est prévu au marché.

Le dispositif de sécurité incendie (alarme, détecteurs, BAES, plans, etc) sera conforme à la réglementation en vigueur. Il sera indiqué par le prestataire le type et la marque de l'alarme incendie.

Une alarme anti-intrusion sera installée et protégera les locaux de l'administration et les salles informatiques. Il sera indiqué par le prestataire le type et la marque de l'alarme anti intrusion

Réseaux d'eau

Les raccordements en eau des sanitaires y compris leur évacuation sont prévus au marché.

Les lavabos des sanitaires seront équipés de boutons- poussoir.

Le raccordement des eaux pluviales au réseau est prévu au marché.

Informatique

L'administration et le pôle informatique seront liaisonnés par un réseau informatique.

Téléphone

L'administration et le pôle informatique seront liaisonnés et raccordés au réseau France Télécom

Permis de construire

A la charge du maître d'œuvre.

Coloris

L'offre devra être accompagnée d'une palette de couleurs des façades et des murs intérieurs, dont le choix reviendra au maître d'ouvrage.

E – TABLEAU DES SURFACES ET SCHEMA FONCTIONNEL

E.1 Tableau des surfaces

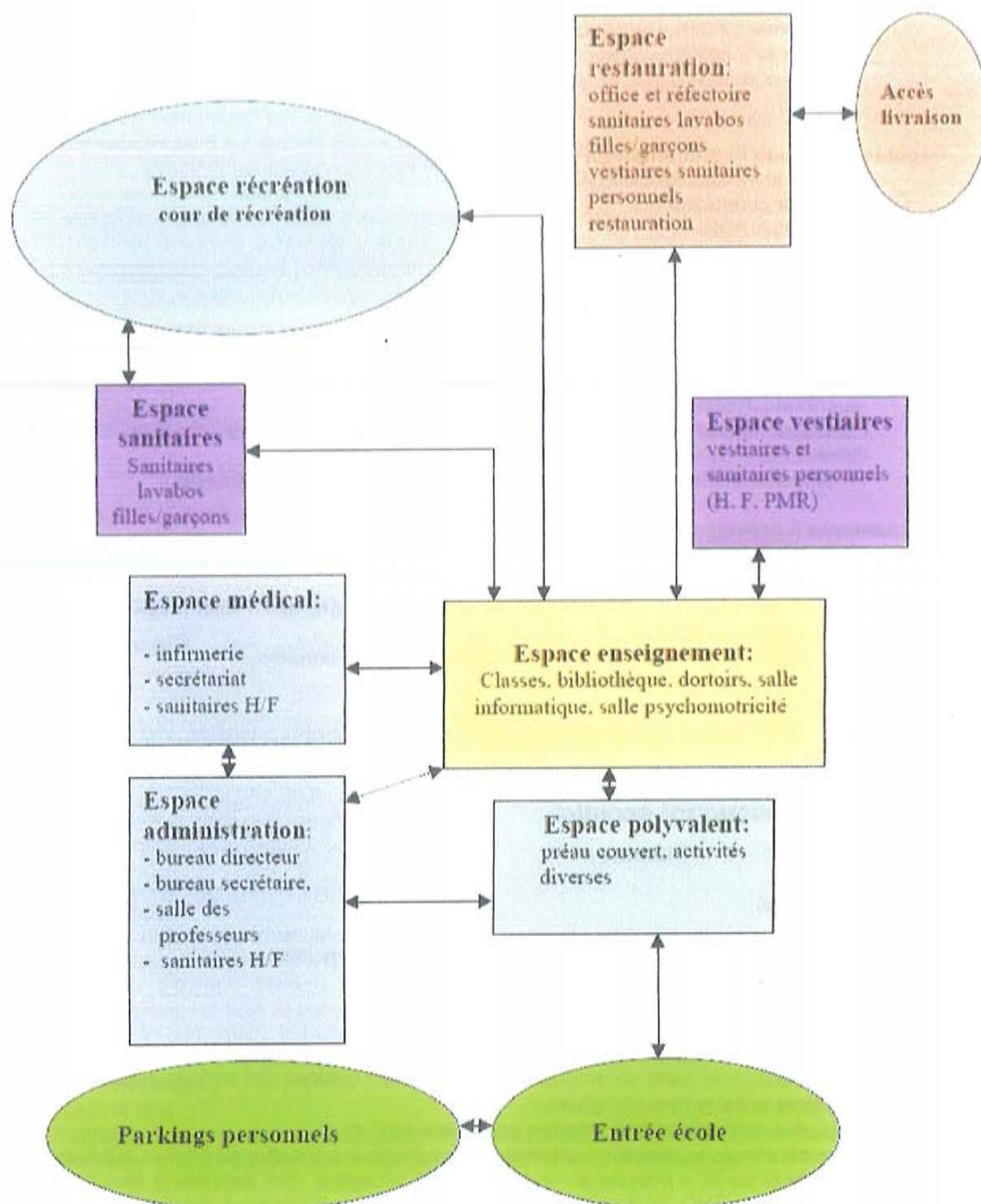
	Nombre	Surface en m2	Observations
Classes	12	600	
Dortoir	6	300	Recommandé : 40m²/30 élèves maternelles
Salle informatique	1	50	
Salle des professeurs	1	50	
Infirmierie	1	50	
Salle de psychomotricité	1	50	
Bibliothèque	1	50	
Bureau de direction	1	15	
Secrétariat	1	15	
Rangement	1	15	
Réfectoire	1	100	2 services prévus pour 250 élèves ½ pension. Recommandé : 40m²/50 élèves élémentaires – 1m²/place assise maternelle
Office	1	100	
Sanitaires filles	1	50	Recommandé : 2 WC + 1 lavabo pour 30 filles
Sanitaires garçons	1	50	Recommandé : 1WC + 1 lavabo + 2 urinoirs pour 30 garçons
Sanitaires personnels	1	30	Recommandé : 1WC + 1 lavabo pour 10 personnes
Vestiaires personnels	1	30	
Aire de récréation	1	1000	Revêtement synthétique ou enrobé
Préau*	1	220	Recommandé: 0,80 à 1m² / élève
Parking personnel	23	575	25m² * 23 places PLU
Voirie			
TOTAL		3350	

* : nombre de personnels pris en compte (enseignants et autres) : 15

L'estimation prévisionnelle des travaux est de 1 860 000 €HT.

E.2 Schéma fonctionnel

SCHEMA FONCTIONNEL - ECOLE DE TRANSIT - LE DIAMANT



F – FICHES PROGRAMME

F.1. Salles banalisées

(12 salles banalisées, 6 dortoirs)

Surface : 50 m² - Nombre : 20

Destination

Pour l'enseignement, ces salles dites « banalisées » doivent permettre un enseignement collectif avec une utilisation de plus en plus importante de supports audiovisuels (projection, écoute) et graphiques (dessins, cartes, plans).

La salle d'interclasse et le dortoir seront traités de la même manière leur destination pouvant évoluer.

Capacité d'accueil et équipements hors marchés

Elles peuvent accueillir 30 élèves.

Un bureau enseignant.

30 places d'élèves

Placard fermant à clef

1 panneau d'affichage

Organisation - Qualité

Ces salles comporteront :

2 portes d'accès sur circulations (largeur minimale 0,90 m) l'une d'elles facilitera l'accès d'une personne à mobilité réduite à une table de travail.

Eclairage naturel latéral avec des menuiseries qui doivent être étanches à l'eau et à l'air, elles doivent avoir une bonne résistance aux actes de vandalisme.

Protection anti-effraction sur les baies extérieures en rez-de-chaussée.

Équipements à prévoir

Des interrupteurs type va-et-vient près du bureau et au fond de la salle permettant l'éclairage de la salle par moitié.

Un tableau triptyque face centrale (2 m x 1,20 m) et deux volets faces internes (1 m x 1,20 m chacune) avec éclairage.

Un interrupteur près du tableau pour l'éclairage de ce dernier.

5 brasseurs d'air correctement répartis

Système pare-soleil (stores à enrouleurs)

Prises électriques : conformes à la réglementation (pour les quantités, voir ci-dessous)

F.2. Le restaurant scolaire

Surface : 200 m² - Nombre : 1

Capacité d'accueil

2 services prévus pour 250 élèves environ en demi-pension

Organisation – Qualité

Le restaurant scolaire comprend une zone de vestiaire (sanitaires, douches, rangement pour effets personnels), une salle de restauration, un office (cuisine), un espace réservé aux déchets, des sanitaires enfants (avec lavabos).

La cuisine doit présenter 3 qualités essentielles qui sont :

La recherche de la meilleure orientation pour éviter la gêne due au bruit et aux odeurs.

Le respect de la « marche en avant », de la réception des denrées à leur consommation et la différenciation des circuits (circuits des denrées, des personnes et des déchets).

Des réseaux techniques adaptés pour respecter les réglementations en vigueur (réseaux électriques, gaz, d'eau, et ventilation, aération, filtration).

La zone de stockage et réchauffage des repas doit être conçue avec :

- ⇒ des appareils pas trop dispersés
- ⇒ un plafond lavable, résistant à l'action des buées grasses, résistant au feu
- ⇒ des murs lisses, imperméables, imputrescibles, faciles d'entretien, de couleur claire
- ⇒ un sol lavable, avec une pente permettant d'éviter la stagnation de l'eau.
- ⇒ un éclairage et une aération étudiés.

La vaisselle propre et la vaisselle sale devront emprunter des circuits différents.

La vaisselle sale doit pouvoir gagner le secteur « plonge » sans avoir à traverser la zone de stockage et réchauffage des repas.

La salle de restauration

Le type de distribution est le service à table. Il est souhaitable d'installer du mobilier tel que des tables rondes de 6 à 8 places assises.

Certaines caractéristiques devront être respectées :

- Traitement acoustique et phonique.
- Qualité de l'éclairage sans avoir une trop grande luminosité à l'heure du déjeuner
- Conserver des vues agréables (hauteur des allèges des fenêtres adaptées au mobilier)
- La hauteur sous plafond suffisante pour une bonne ventilation des locaux

F.3. La salle informatique

Surface : 50 m² - Nombre : 1

Destination

Salle Informatique pédagogique.

Capacité d'accueil et équipements hors marchés

La salle informatique est organisée pour recevoir 16 postes de travail sur ordinateur (15 postes élève + 1 poste professeur).

Un plan de travail, fixé au mur, de 0,80 m sur 6,30 m minimum

Organisation – Qualité

Cette salle comportera :

2 portes d'accès sur circulations (largeur minimale 0,90 m) l'une d'elles facilitera l'accès d'une personne à mobilité réduite à une table de travail.

Eclairage naturel latéral avec des menuiseries qui doivent être étanches à l'eau et à l'air, elles doivent avoir une bonne résistance aux actes de vandalisme.

Protection anti-effraction (barreaux) sur les baies extérieures en rez-de-chaussée.

Bonne isolation phonique, traitement acoustique.

Revêtement de sol antistatique.

Équipement à prévoir

Prises électriques et alimentation de façon plus générale : voir paragraphe « spécifications »

1 accès Internet haut-débit (ADSL 1 Mb minimum)

Un tableau triptyque écriture avec système pour accrochage de documents type carte. Face centrale (2 m x 1,20 m) et deux volets faces internes (1 m x 1,20 m chacune) vert (écriture craie).

Face externe des volets, blanche et anti-éblouissement,

un interrupteur près du tableau pour l'éclairage de ce dernier,

1 prise télévision,

Brasseurs d'air

Climatisation,

Système pare-soleil (stores type enrouleurs, tissus "spécial informatique")

Les matériels supplémentaires à acquérir par la ville étant un switch réseau 24 ports et un routeur/modem ADSL (ou une Livebox ou équivalent) permettant la connexion à Internet.

F.4. La salle des professeurs

Surface : 50m²

Nombre : 1

Organisation - Qualité

Cette salle doit avant tout offrir des possibilités de structuration en plusieurs zones, tout en se développant sur un seul niveau. Ces différents espaces permettront à la fois des réunions, la concertation et le travail individuel au calme.

C'est un lieu de rencontres informelles, de détente et d'échanges d'informations

Les zones sont les suivantes:

- coin courrier – information (boîtes aux lettres, casiers personnels).
- coin travail, comprenant des tables et chaises
- coin détente – café.

A cette fin, seront particulièrement étudiées :

la qualité de l'éclairage naturel : bonne clarté sans fort ensoleillement,
le traitement acoustique de la salle et son isolation phonique,

Équipements hors marché

20 casiers de rangement pour les enseignants.

Cet ensemble sera complété par un volume de rangement intégré permettant de classer les documents à usage collectif.

1 Panneaux d'affichage.

1 Tableau blanc

Équipements à prévoir (à confirmer lors d'une prochaine phase)

Pour le coin détente café :

une kitchenette comportant évier alimenté en eau froide et un plan de travail avec 2 prises de courant pour cafetière et bouilloire électrique, 1 prise de courant pour le réfrigérateur, des placards sous plan de travail (pas de plaques de cuisson).

F.5. Infirmerie

Surface : 30m²

Nombre : 1

Destination

Espace de soins et de repos et permettant les consultations médicales,
L'infirmerie peut recevoir des personnes extérieures à l'école.

Capacité d'accueil et équipements hors marché

Salle de soins,

Chambre de repos,

Sanitaires

Rangements intégrés sur toute la hauteur, équipés pour recevoir les dossiers suspendus, 2 mètres de large sur 5 niveaux, sur crémaillères.

Surface d'affichage.

Organisation - Qualité

Eclairage naturel latéral avec des menuiseries qui doivent être étanches à l'eau et à l'air, elles doivent avoir une bonne résistance aux actes de vandalisme.

Protection efficace contre les risques d'effraction sur toutes les ouvertures.

Revêtement de sol antistatique

Bonne isolation phonique.

Le micro-ordinateur placé dans cette pièce, doit pouvoir être interconnecté au réseau administratif

Équipements à prévoir

Prises électriques: voir paragraphe « spécifications »

Climatisation

Système pare-soleil (stores type enrouleurs, tissus translucides)

1 lavabo avec paillasson dans salle de soins.

Localisation - Liaisons - Accès préférentiels

Regroupé avec l'ensemble des locaux administratifs.

Situé dans une zone calme, à l'écart des mouvements de circulation importants.

F.6. Salle de psychomotricité

Surface : 50 m²

Nombre : 1

Destination

C'est une salle spécialisée destinée à d'activités multiples (jeux, sports et autres) dans laquelle plusieurs enfants peuvent évoluer ensemble.

Capacité d'accueil

Il s'agit d'un grand volume capable d'accueillir les divers ateliers d'activités.

Équipements à prévoir

Il est prévu de grands espaces de rangement.

Tous les équipements traditionnels de bureaux devront être prévus (Electricité, informatique, placards de rangements, panneaux d'affichage, occultations des fenêtres, etc...)

Organisation - Qualité

L'accent sera mis sur la qualité acoustique, l'isolation phonique et le confort thermique avec une très bonne ventilation de la salle

Brasseurs d'air.

Localisation - Liaisons - Accès préférentiels

Elle doit se situer proche de l'entrée, car accessible pour des fréquentations extérieures communales hors fonctionnement scolaire (alors que le reste des locaux du groupe scolaire est fermé).

Elle doit être facile d'accès pour les classes

Les sanitaires adultes du groupe scolaire sont accessibles depuis la salle.

F.7. Une Bibliothèque (BCD)

Surface : 50 m²

Nombre : 1

Destination

Cet espace doit permettre d'accueillir les élèves qui travaillent individuellement ou par petites équipes.

L'ensemble du fond documentaire que les élèves consultent sur place ou empruntent est intégré à cet espace

Capacité d'accueil et équipements hors marché

Mobilier pour la présentation du fonds documentaire et des ouvrages (à raison de 4 ouvrages par élèves $4 \times 360 = 1\,440$ documents).

Organisation - Qualité

Cette salle doit avant tout offrir des possibilités de structuration en plusieurs zones, tout en se développant sur un seul niveau pour constituer un espace facile à surveiller par une seule personne.

A ce titre, on recherchera, la notion générale de confort et d'intimité, tout en différenciant les divers espaces (Accueil, espace documentaire, zone photocopieurs, ...).

A cette fin, seront particulièrement étudiées :

- la qualité de l'éclairage naturel : bonne clarté sans fort ensoleillement, occultable.
- le traitement acoustique de la salle et son isolation phonique,

Protection anti-effraction sur toutes les ouvertures (problème de vols de documents) et dans la mesure d'une surveillance possible par le documentaliste.

Équipements à prévoir

Prises électriques: voir paragraphe « spécifications »
 Climatisation
 Système pare-soleil (stores type enrouleurs, tissus translucides)
 1 prises TV et FM

F.8. Bureau de direction

Surface : 20 m²

Nombre : 1

Destination

Un bureau lieu de travail du directeur qui doit permettre également l'organisation de petites réunions (le directeur + 6 visiteurs).

Capacité d'accueil et équipements hors marché

Rangement intégré à usage mixte de bibliothèque et de classement (équipés pour recevoir les dossiers suspendus), 2 mètres de large sur 5 niveaux, sur crémaillères.
 Table de réunion.
 6 sièges visiteurs.
 Un bureau informatique pouvant recevoir un micro-ordinateur, son écran, son clavier et une imprimante (+ siège).
 Surface d'affichage

Localisation - Liaisons - Accès préférentiels

A regrouper avec l'ensemble des locaux administratifs, un peu en retrait mais ayant vue sur la vie de l'établissement (cours de récréation, bâtiments pédagogiques).

Organisation - Qualité

Eclairage naturel latéral avec des menuiseries qui doivent être étanches à l'eau et à l'air, elles doivent avoir une bonne résistance aux actes de vandalisme.
 Bonne isolation phonique.
 Le micro-ordinateur placé dans cette pièce, doit pouvoir être interconnecté avec le réseau.
 Revêtement de sol antistatique.

Équipements à prévoir

Prises électriques: voir paragraphe « spécifications »
 Climatisation,
 Système pare-soleil (stores type enrouleurs, tissus translucides)

F.9. Salle de rangement

Surface : 15 m²

- Nombre : 1

Destination

Ce local, en 2 parties, est réservé au personnel enseignant et au personnel technique, il est utilisé pour :

- le stockage du matériel audiovisuel et graphique utilisée pendant les cours
- le stockage du matériel d'entretien

Organisation - Qualité

Eclairage naturel latéral avec des menuiseries qui doivent être étanches à l'eau et à l'air, elles doivent avoir une bonne résistance aux actes de vandalisme.
 Protection contre les effractions et protections coupe feu (CF réglementation incendie)

Equipements à prévoir

Système pare-soleil (stores à enrouleurs, prévoir des tissus opaques)
 Prises électriques: voir paragraphe « spécifications »
 1 interrupteur

F.10. Bloc sanitaires pour les élèves

Surface : 75 m² repartis entre: les filles et les garçons.

Environ 30 m² pour les filles et 45 m² pour les garçons

Destination

Sanitaires filles et garçons séparés, réservés aux élèves (avec un WC accessible aux handicapés dans chacun d'entre eux)

Organisation - Qualité

Ces locaux devront être éclairés naturellement et devront être ventilés avec soin.

Les revêtements de sols et de parois devront permettre un entretien facile

Le sol comportera des pentes dirigées vers des siphons afin d'assurer l'écoulement des eaux de lavage ou de source accidentelle.

Toute la robinetterie et tous les "accessoires" installés dans ces locaux (dérouleurs de papier hygiénique, etc.) devront être rigoureusement indémontables par les élèves, ils ne devront pas présenter d'angles vifs.

Prévoir un robinet de type Presto ou équivalent dans chaque WC.

Les portes d'accès au bloc sanitaire sont du type 2 vantaux égaux en va et vient (système anti-coupe doigt) avec largeur libre de passage 1,60 m sous réserve des règles de sécurité.

Pour les cabines de WC (destinées aux élèves), les portes s'ouvriront sur l'intérieur et devront comporter un système de paumelles maintenant les portes ouvertes en période de non-occupation et permettant la dépose en position fermée pour accroître la sécurité des usagers. De ce fait, ne pas prévoir de serrure bec de cane avec béquille, mais poser sur chaque porte :

- une poignée fixée sur l'intérieur,
- un verrou avec voyant, « dégonflable » de l'extérieur par clef à carré.

Équipements à prévoir

Sanitaires garçons :

- 6 cabines wc à l'anglaise dont 1 accessible aux handicapés
- 12 urinoirs
- 6 lavabos avec miroirs
- Porte serviette
- Distributeur de savon

Sanitaires filles :

- 6 cabines wc à l'anglaise dont 1 accessible aux handicapés
- 6 lavabos avec miroirs
- Porte serviette
- Distributeur de savon

F.11. Vestiaires/ sanitaires pour les agents d'entretien

Surface : 20 m² au total - Nombre : 1

Destination

ce local est destiné aux agents d'entretien afin de se changer, de protéger leurs affaires (pluies et vols) et de prendre une douche.

Localisation – Liaison – Capacité d'accueil

Dans le bâtiment destiné aux vestiaires / sanitaires
Femmes et hommes séparés

Qualité

Ces locaux devront être éclairés naturellement et devront être ventilés avec soin.

Équipements à prévoir

- 1 douche
- casiers de rangement
- 1 lavabo miroirs
- 1 cabine wc « à l'anglaise »

F.12. Les sanitaires des professeurs

Surface : 15 m²

Nombre : 1

Équipements à prévoir

1 sanitaire pour les femmes comprenant : 2 WC à l'anglaise dont 1 accessible aux handicapés, 1 lavabos, 1 distributeur de savon et 1 sèche mains électrique, 1 siphon de sol.
1 sanitaire pour les hommes comprenant : 2 WC à l'anglaise, 1 lavabo, 1 distributeur de savon et 1 sèche-mains électrique, 1 siphon de sol.
2 prises (en plus des sèches mains)

Localisation - Liaisons - Accès préférentiels

Liaison directe avec la salle des professeurs

F.13. Préau

Le préau, d'environ 220 m², sera à proximité immédiate de l'aire de récréation (voir ci-dessous) ou en fera partie.

F.14. Aire de récréation

Une aire de récréation d'environ 2000 m² qui comprendra, outre le préau, une aire de jeu d'environ 50 m². Cette aire de jeu aura un sol souple et sera délimitée par une barrière.

L'aire de récréation sera pourvue d'un point d'eau avec grand lavabo afin que les enfants puissent se laver les mains sans forcément utiliser les sanitaires (raccordement au réseau des eaux usées)

F.15. Parking

Un parking de 23 places sera prévu, il comprendra au moins 3 places pour PMR.

F.16. Voirie

Voirie avec dépose minute et accès au parking.

La configuration de la voirie devra prendre en compte les contraintes de fonctionnement du casernement de pompiers.

F.17. Divers

En extérieur le personnel d'entretien devra disposer de points d'eau avec évacuation par regard grillé (et siphon) raccordé au réseau d'eau usées et judicieusement répartis.

G - Synthèse des spécifications

G.1. Spécifications générales

	Prises	Climatisation	Traitement anti-bruit	Sécurité renforcée	eau chaude/froide
Classes	x				
Réfectoire	x		x		EF/EC
Office	x		x		
Dortoir	x				
Salle informatique	x	x		x	
Salle des professeurs	x				EF
Infirmierie	x	x		x	EF/EC
Salle de psychomotricité	x				
Bibliothèque	x	x	x	x	
Bureau de direction	x	x		x	
Secrétariat	x	x		x	
Rangement	x				
Sanitaires filles	x				EF
Sanitaires garçons	x				EF
Sanitaires professeurs	x				EF

G.2. Spécifications électriques

	Prises courant	Prises ondulées	Prises informatiques	Prises TV	Prises Téléphone
Classes	3			1	
Dortoir	2			1	
Réfectoire	6		1	1	1
Office	6				
Salle informatique	Voir ci-dessous				
Salle des professeurs	8	2	2		2
Infirmierie	2	1	1		1
Salle de psychomotricité	6	2	2	1	1
Bibliothèque	4	2	2	1	1
Bureau de direction	2	2	1		2
Secrétariat	2	2	1		2
Rangement	2				
Vestiaires personnels	4				

G.3 Spécifications salle informatique

CONDITIONS PRÉALABLES À L'INSTALLATION DU MATÉRIEL

L'accès Internet haut débit, le câblage électrique du réseau ondulé, le câblage réseau (informatique) RJ45 cat 6 + panneau de brassage.

Les équipements seront installés dans la salle informatique, dans la mesure où les conditions suivantes seront respectées par la Ville:

1. La sécurisation optimale de la salle informatique (alarme),
2. La climatisation de la salle informatique,
3. La mise en place, d'un réseau électrique ondulé respectant les normes suivantes :
 - En entrée: Disjoncteur 32 A, avec différentiel 300mA
 - En sortie: Disjoncteur 32A, avec différentiel 30mA
 - Câble: entrée/sortie 3x 42 , souple

Prévoir 2 prises ondulées, et 1 non ondulée par poste informatique :
Soit, 12 postes par salle : 24 prises ondulées et 12 non ondulées

Mais aussi :

- 1 imprimante : 1 prise électrique non ondulée,
- 1 panneau de brassage comprenant 3 prises ondulées,

Soient au total 27 prises ondulées, et 13 non ondulées pour la salle.

4. Un accès Internet haut-débit pour la salle informatique (ADSL 1Mb minimum)
5. 13 points réseaux 10/100 rj45 cat.6, ainsi que la recette réseau de la salle

Les matériels supplémentaires à acquérir par la Ville étant un switch réseau 24 ports, et un routeur/modem ADSL (ou une livebox) permettant la connexion à internet.